

couleurcantal.tv

Télévision de proximité par Internet

Convention de partenariat



**Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Fédération des Associations Laïques (FAL) du Cantal
2024-2026**

Convention de partenariat

entre :

**la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)
représentée par son Président M. Pierre MATHONIER,
3 place des Carmes
15000 AURILLAC**

et :

**la Fédération des Associations Laïques (FAL) du Cantal
représentée par son Président M. Alain CALMETTE
Centre laïque Antonin Lac
15012 Aurillac CEDEX**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 / Objet de la convention

La CABA et la FAL du Cantal conviennent de s'engager dans une action commune de partenariat visant à promouvoir par l'image les événements, les actions et les projets développés sur le territoire de la CABA et de ses communes.

Article 2 / Nature et contenus des programmes

Les programmes réalisés dans le cadre de la présente convention prendront principalement la forme de reportages vidéos de type « magazine » et de durées variables. Ces supports pourront également prendre une autre forme, de type clip de présentation, ou modules courts par exemple.

Pour chacun des programmes réalisés, le Président et/ou un(e) élu(e) du Conseil départemental du Cantal et/ou les personnels concernés seront invité(e)s à s'exprimer sur le thème abordé dans le reportage réalisé.

Sauf cas particulier et/ou nécessité liée au sujet traité, le temps de tournage pour la réalisation d'un programme ne devra pas excéder deux demi-journées, et le temps de montage deux demi-journées également, soit quatre demi-journées au total. Dans le cas contraire, le temps de travail supplémentaire sera décompté comme partie d'un nouveau programme réalisé.

Article 3 / Responsabilités des parties

La **CABA** dispose de la responsabilité éditoriale des programmes réalisés dans le cadre du présent partenariat. Elle détermine les sujets à traiter, en fixe le rétro planning de travail et les nécessaires régulations et se doit d'anticiper les commandes dans un délai raisonnable de production (4 à 6 semaines idéalement).

La CABA désigne le Service Communication comme interlocuteur privilégié pour l'ensemble des sollicitations et régulations nécessaires, tant sur les reportages à réaliser que sur le process de validation.

La **FAL du Cantal** assure la responsabilité rédactionnelle, l'organisation matérielle, la réalisation et la mise à disposition des programmes réalisés et s'inscrit dans une démarche de co-construction du contenu des supports demandés.

Article 4 / Modalités de diffusion

La diffusion des programmes réalisés par la FAL sera assurée principalement via les supports suivants :

- www.cabal.fr
- www.couleurcantal.tv
- www.facebook.com/caba.officiel
- www.facebook.com/webtv.couleurcantal
- et sur tout autre support à la demande de la CABA

Aucun programme ne pourra être diffusé par la FAL du Cantal sur ses propres supports avant validation et mise en ligne par les services de la CABA.

Article 5 / Engagements des parties

La FAL du Cantal s'engage à consacrer quarante-huit (48) demi-journées chaque année à la réalisation de ces programmes au profit de la CABA.

Ce nombre pourra être révisé à la hausse ou à la baisse à tout moment à la demande de la CABA. Dans ce cas, une régularisation sera opérée en fin de convention et la somme facturée correspondra au nombre de demi-journées réellement réalisées au 31 juin 2026. Le coût d'une demi-journée est de 250 € H.T.

La FAL du Cantal s'engage par ailleurs à :

- assurer la mise en ligne de ces programmes sur ses propres supports (de communication
- permettre à la CABA d'utiliser gratuitement les programmes réalisés pour tout type et sur tout support de diffusion.

La CABA s'engage à :

- verser à la FAL une subvention annuelle de 15000,00 €, correspondant à la réalisation de l'ensemble des programmes commandés et réalisés pour un total de quarante-huit (48) demi-journées.

Article 6 / Durée :

Le présent partenariat est établi pour deux années, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Fait en deux exemplaires à Aurillac le 2024

***pour la CABA
Le Président***

Pierre MATHONIER

***pour la FAL du Cantal
Le Président***

Alain CALMETTE

Contact :
Couleur Cantal
FAL du Cantal
Paul Dufour
Chef de projet
contact@couleurcantal.tv
06 82 18 21 79